



# Evaluation Summaries

## *Combattre le travail exploiteur des enfants à travers l'éducation au Togo (CECLET)*

*(Also available in English)*

### Faits Rapides

**Pays:** *Togo*

**Evaluation à mi-parcours :** *Avril 2010*

**Mode d'évaluation:** *indépendant externe*

**Domaine technique :** *Travail des enfants*

**Gestion de l'évaluation :** *Macro International*

**Equipe d'évaluation :** *Stephane Jeannet*

**Code du projet :** *TOG/07/01/USA*

**Donateur :** *Etats-Unis*

**Mots-clés :** *Travail des enfants, éducation*

### Sommaire executif

Le 30 septembre 2007, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'Organisation internationale du travail (l'OIT-IPEC) a signé un accord de coopération d'un montant de 5 millions de dollars américains (USD) pour le retrait et la prévention de l'engagement des enfants dans des services domestiques, de l'agriculture rurale et du secteur urbain informel, de la traite ainsi que de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Dans le cadre de ce projet, 10 000 enfants sont concernés. Son objectif est le retrait de 4 000 enfants de ces secteurs de l'exploitation du travail des enfants mentionnés ci-dessus et la prévention de l'engagement de 6 000 autres enfants dans ces services ; par la prestation de services éducatifs directs. En outre, 1 000 autres enfants sont par ailleurs ciblés par ce programme, par le biais de services à caractère non éducatifs. Le projet met en oeuvre des

activités sur l'ensemble du territoire du pays en se concentrant plus particulièrement sur Lomé et sur les régions maritime, du plateau et centrale.

Cette Évaluation à mi-parcours du projet de lutte contre le travail exploiteur des enfants à travers l'éducation au Togo (CECLET), effectuée en avril 2010, aborde les questions de la conception, de la mise en place et de la gestion du projet, les enseignements retenus et la reproductibilité ; de plus, elle formule aussi des recommandations pour les projets actuels et futurs. L'évaluateur a visité un certain nombre de sites du projet, représentant un échantillon des secteurs ciblés par le projet et représentatifs des contextes géographique, social et économique. Il s'est entretenu avec chaque catégorie de partie prenante, y compris avec le personnel de l'OIT-IPEC et de l'organisme chargé de la mise en oeuvre du projet, des représentants des administrations locales et nationales, des enfants et des parents bénéficiaires et des dirigeants de l'USDOL.

Jusqu'à présent les responsables du projet se sont essentiellement attachés à poser les fondements du programme : enquêtes et analyses, renforcement des capacités et sensibilisation. La mise en oeuvre de la prestation des services directs aux bénéficiaires a connu un certain nombre de difficultés et de retards mais elle est aujourd'hui engagée. À mi-parcours, néanmoins, le projet est en retard et son budget s'avère insuffisant pour mener à bien l'ensemble des activités programmées.

En revanche, le projet mérite des éloges pour le succès de ses campagnes locales de sensibilisation aux dangers du travail des enfants et aux avantages de la fréquentation scolaire assidue ainsi que pour avoir réussi à convaincre les représentants locaux (chefs de village, anciens et comités ainsi qu'enseignants et parents) de la nécessité de combattre le phénomène. Il a également créé une dynamique qui a permis d'augmenter la fréquentation scolaire dans les localités ciblées, non seulement parmi les bénéficiaires directs mais également parmi les enfants qui n'avaient reçu aucun des services directs prévus dans le cadre du projet.

L'évaluation a également révélé que l'identification des bénéficiaires était quelque peu inégale, en raison d'une enquête de référence erronée. L'identification des bénéficiaires devait se baser sur les résultats d'une enquête nationale sur le travail des enfants, mais cette dernière n'a pu être achevée à temps. Le projet a néanmoins trouvé les moyens de combler la plupart de ces lacunes.

Les systèmes de surveillance institués par le document du projet, notamment par le Système de Suivi et de Rapportage des Bénéficiaires Directs (DBMR), se sont révélés fastidieux et extrêmement intenses en termes de ressources financières et humaines. Une mobilisation disproportionnée de moyens financiers et de ressources humaines pour remplir les conditions du DBMR a rendu cet aspect du projet plus coûteux que le budget avait prévu initialement.

Au niveau local, la prolifération de comités a parfois créé une certaine confusion. Là encore, le projet devra prendre les mesures nécessaires pour rationaliser les initiatives en vue de favoriser les synergies (y compris avec les projets d'autres parties prenante mis en place dans les mêmes zones) et de s'assurer que la lutte contre le travail des enfants demeure à l'ordre du jour. Parallèlement, certains organismes, tels que la Cellule contre le travail des enfants et le Comité national directeur, ne s'acquittent pas, à ce stade, de leur mandat d'origine.

L'évaluateur a par ailleurs constaté que les relations entre le gouvernement et le projet sont quelque peu tendues, en raison d'un désaccord

sur le rôle du conseiller technique principal (CTP). Le fait que le CTP soit un expatrié a créé des tensions supplémentaires.

Les principales recommandations de cette évaluation sont les suivantes :

Le CECLET, dans sa seconde phase de mise en oeuvre, devra opter pour une vision plus stratégique et modifier l'approche orientée projet adoptée jusqu'à présent afin de rattraper le retard accumulé en raison du démarrage tardif du projet. Il devra s'assurer, plus particulièrement, que la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants par l'éducation et pour la formation professionnelle et l'apprentissage soit suivie d'un plan d'action.

La réticence continuelle du gouvernement togolais (ainsi que d'autres intervenants clés) à accepter les coûts associés au poste de CTP posent clairement un problème et ne contribuent pas à mener un partenariat serein. L'USDOL et l'OIT-IPEC devraient aborder ce problème afin de le résoudre.

Les représentants du gouvernement ont évoqué des initiatives rapides liées à l'éducation, notamment dans le cadre de l'annulation de la dette, qui devraient être appliquées au cours de l'été 2010. Le Togo a reçu 45 millions USD pour lancer l'initiative *Éducation pour tous*. Il reste à voir si ces initiatives seront lancées rapidement et si le programme de lutte contre le travail des enfants sera inclus dans ces projets. Le projet devra intensifier son influence pour obtenir de tels résultats, en s'assurant, notamment, d'un soutien politique suffisant au sein du gouvernement pour que les budgets nécessaires soient alloués.

L'USDOL devrait envisager une prolongation du projet, non seulement pour que les activités programmées puissent être menées à bien, mais surtout pour qu'elles ne soient pas expédiées, au risque de compromettre leur efficacité et leur durabilité. Une telle prolongation permettrait également de mettre en place une stratégie de sortie appropriée, qui exige une préparation minutieuse, afin d'optimiser la durabilité des actions réalisées.